



# Dégel de la valeur du point d'indice et mesures sociales complémentaires

## *Quels réels effets pour les agents de l'administration pénitentiaire ?*

Depuis le 1er février 2017, le point d'indice stagnait à 4,6860 euros. La revalorisation de 3,5% de sa valeur lui permet de faire un saut de puce pour atteindre 4,85 euros, soit une vertigineuse augmentation de 0,164 centimes... De qui se moque-t-on ?

**l'UFAP UNSa Justice** dénonce l'insuffisance notoire de cette revalorisation dont même le gouvernement à conscience. Preuve en est la reconduction de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour 2022 qui pallie légèrement une augmentation plus importante de l'inflation que celle du traitement indiciaire brut sur une période de 4 ans.

Au nombre des autres mesurètes gouvernementales pour faire passer la pilule de cette maigre revalorisation de point d'indice, figure l'assouplissement des conditions d'éligibilité pour bénéficier du forfait « mobilités durables » avec l'abandon du seuil de 100 jours par an d'utilisation du vélo ou du covoiturage et le cumul possible avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun. Pauvre consolation, 200 euros bruts, au regard de l'envolée du prix des carburants !

Sans doute pour éviter la soupe à la grimace, le gouvernement a également consenti une évolution de la prestation interministérielle (« PIM ») versée aux agents de l'Etat en matière de restauration collective qui augmente d'environ 7% et le passage de l'indice plafond de 480 à 534. Cette évolution permet à de nombreux personnels d'y être à nouveau éligible dont les surveillants brigadiers et des secrétaires administratives de 2<sup>e</sup> grade aux 11 et 12<sup>e</sup> échelons qui en étaient exclus jusque-là.

Contrairement à certains qui en revendiquent la paternité, l'UNSa Fonction Publique portait réellement et depuis bien longtemps ces revendications sur le volet restauration.

## **En termes d'évolution de carrière, l'avenir est loin d'être rose...**

Les agents de catégorie C stagneront durant plusieurs années au même indice avec l'équivalent de la valeur du SMIC bien que changeant d'échelons.

Les agents de catégorie B, eux, constatent amèrement que l'écart entre le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> échelon fond comme neige au soleil.

Quant aux agents de catégorie A, ils seront recrutés à un niveau d'indice très peu supérieur au SMIC. En raison de l'inflation, ils seront même recrutés au niveau du SMIC dès l'automne prochain.

En matière de revalorisation du pouvoir d'achat, à défaut de l'essentiel, il faudra se contenter de ces quelques émoluments complémentaires !

Ainsi, les personnels continueront à souffrir au travail, sous-payés, peu ou pas reconnus et sans soutien de leur administration et de leur ministère de tutelle. Si on y ajoute les difficultés quotidiennes (logement et loyer, dépenses courantes en perpétuelle hausse), le tableau est bien noir : l'Etat, le gouvernement et notre ministre doivent réagir et agir !

## **Que nos technocrates cessent de faire la sourde oreille : sans argent, pas d'attractivité pour nos métiers et zéro recrutement !**

C'est pourquoi **l'UFAP UNSa Justice** exige une nouvelle revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 7%, dans les plus brefs délais. Celle-ci doit également s'accompagner d'une révision ambitieuse des grilles indiciaires pour l'ensemble des personnels. Il est temps de mettre fin au processus de tassement de ces dernières et de redonner de l'attractivité en termes de carrière à l'administration pénitentiaire.

Pour **l'UFAP UNSa Justice**, le gouvernement doit prouver, par des actes, le respect qu'il a pour les personnels qui œuvrent tous les jours au service de l'intérêt de la société tout entière en leur permettant de vivre dignement.

## ***L'UFAP UNSa Justice, déterminée à agir pour l'évolution des métiers et la valorisation des carrières***

Pantin, le 4 juillet 2022

Emmanuel CHAMBAUD